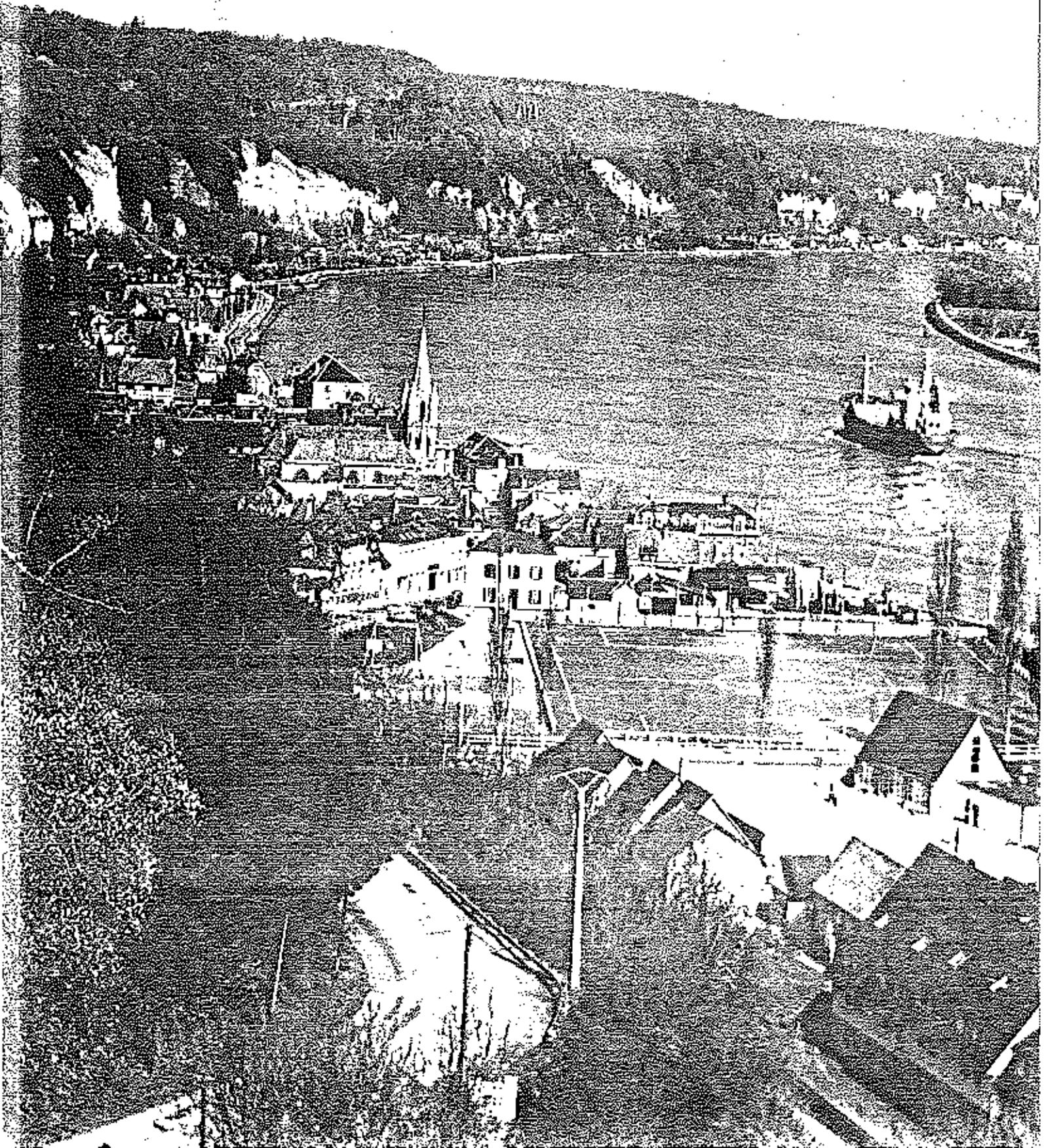


LA BOUILLE. JANVIER 1985  
Bulletin Municipal N° 13



- LA VIE DU VILLAGE -

DE PROFONDES MUTATIONS SE SONT ACCOMPLIES

La période de fin d'année est celle des bilans. Celui de notre village est marqué par de profondes mutations ; déjà engagées en 1983, elles se sont poursuivies, durant l'année écoulée, dans trois secteurs essentiels :

. La population et l'habitat, les équipements, le budget et les impôts.

POPULATION et HABITAT

Au recensement de 1982, La Bouille comptait 550 habitants ; au 1er octobre 1984 ce nombre est passé à 806 ; cette augmentation provenant de la nouvelle résidence du Vracq. Fin 1985 la population de la commune sera de l'ordre de 900 personnes, une fois achevée la tranche de construction prévue de 155 logements qui comprend déjà 36 pavillons et 91 appartements.

La plupart de ces appartements étant de catégorie F2 et F3, accueillent de jeunes ménages ayant un enfant ; les changements de locataires sont relativement fréquents - par contre 21 personnes se sont installées au Vracq, venant du vieux Bourg, où logent une centaine "d'ainés" de plus de soixante ans répartis dans ses 220 maisons.

La conception du lotissement du Vracq a évolué au fil des années - prévue à l'origine pour la construction de pavillons, le dernier programme de 130 logements a été porté à 155 après accord de la précédente Municipalité - une deuxième tranche supplémentaire de 100 logements était également envisagée.

Cet accroissement rapide de la population et de l'habitat a nécessité, durant l'année 1984, l'exécution d'importants travaux de renforcement des divers réseaux d'infrastructure, réalisés par les syndicats intercommunaux concernés.

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE -

EAU - Le renforcement jusqu'au Vracq du réseau de distribution d'eau, en provenance du Val Galopin, sur 1,700 Km, vient d'être achevé par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Caumont-La Bouille. Le coût global de ces travaux s'est élevé à 815.000 Francs dont 647.500 Francs à la charge du promoteur, la participation de la Commune se montant à 70.000 Francs.

ASSAINISSEMENT

L'ancienne station du Vracq étant insuffisante une nouvelle station de pompage et de relèvement a été construite, dans la peupleraie, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Rouennaise. Cette opération a coûté : 1.105.000 Francs sans participation, en capital, de la Commune. Les cotisations de fonctionnement calculées, en partie au prorata de la population, se sont montées à 28.500 Francs, dues au SIARR, pour 1985.

ELECTRICITE

Le renforcement du réseau électrique, du Vieux Bourg en moyenne tension, prévu depuis quatre ans est maintenant achevé. Le montant de ces travaux effectués par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Sahurs est de 485.000 F. La mise en Service du nouveau transformateur, square Hector Malot, devrait supprimer les

baisses de tension. Corrélativement, les lignes ont été enterrées aux alentours de la Place du Bateau et, ultérieurement, celles placées sur potences, seront posées sous toitures en façade le long des maisons. Il est en outre envisagé de "bouclier" le réseau d'électricité à celui de Caumont, afin de remédier plus aisément aux risques de pannes.

Malgré les inconvénients temporaires occasionnés par le percement de multiples tranchées, l'exécution de ces travaux s'avèrait indispensable et urgente ; étant donné leur importance, ils ne pouvaient être entrepris qu'avec le concours des divers syndicats intercommunaux, au financement desquels la Commune participe actuellement à raison de 9 % de son budget.

#### LE BUDGET ET LES IMPOTS

" Les changements " ont, dans ce domaine été très importants - sans doute avez vous oublié les termes de ma lettre du 20 juin 1983, dans laquelle j'avais informé les habitants que la commune "allait devoir traverser une période difficile, durant quelques années, et qu'une majoration très sensible des impôts directs était à prévoir " ; ceci en raison, d'une part, de l'endettement excessif de celle-ci, lui interdisant la souscription de nouveaux emprunts, et d'autre part, du retard de plus de deux ans pris dans la construction du Vracq, qui reportait d'autant l'élargissement du produit de la masse imposable initialement escompté.

Le budget de 1984, élaboré de la façon la plus stricte, n'est en augmentation que de 6,97 % par rapport à la gestion de 1983, l'effort principal ayant été appliqué au poste "des Travaux" pour reprendre, puis poursuivre en 1985, l'entretien indispensable des bâtiments et de la voirie, profondément négligé. Cependant la recette principale provenant de la dotation globale de fonctionnement, servie par l'Etat n'a été majorée que de 3,43 %. Pour assurer l'équilibre du budget il a donc fallu recourir à l'impôt direct pour un montant supplémentaire de 96.000F par rapport à 1983 ce qui correspond à l'application d'un coefficient d'augmentation général de 1,3785.

La gestion de l'exercice de 1985 exigera encore beaucoup de rigueur ; il est évident toutefois, qu'après le rattrapage sévère de 1984, qui nous a été imposé par la situation précaire des finances de la Commune, il serait souhaitable désormais que la pression fiscale, pour la part communale, soit plus modérée.

Après ces profondes et rapides mutations, démographiques, matérielles, budgétaires, notre Commune devrait recouvrer un nouvel équilibre ; une plus étroite intégration entre "anciens du Vieux Bourg" et "jeunes du Vracq" ne peut que lui être bénéfique et salutaire.

Tel est le vœu que je forme à l'intention de la Bouille à l'aube de cette nouvelle Année. Je n'aurai garde d'y joindre, pour ses habitants, mes souhaits très sincères, en espérant que, malgré la rigueur des temps, 1985 leur soit aussi heureuse que possible.

Jean THOMAS  
MAIRE de LA BOUILLE

- PARLONS INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX -

Adjoint au Maire depuis bientôt deux ans, chargé plus particulièrement des travaux et investissements, je pense qu'il est nécessaire de faire le point et d'informer les Bouillais sur ce secteur essentiel que sont les équipements communaux, dans la vie de tous les jours des habitants et le devenir de notre cité.

Faire le point, en l'occurrence, c'est exécuter un constat de l'état du patrimoine de notre Commune. Bâtiments, routes, installations etc etc..., en les observant pour en déterminer les anomalies, les travaux nécessaires pour remédier aux désordres observés, ou améliorer par des modifications éventuelles, leur facilité ou agrément d'utilisation ; et d'autre part, en parallèle évaluer le coût de ces travaux pour comparaison et choix par rapport aux fonds disponibles par la Commune pour ces réalisations (principalement budget d'investissement).

J'invite donc les Bouillais à la promenade, et à faire le point avec moi de l'état dans lequel je prends en charge leur patrimoine, bien entendu aujourd'hui pour ne pas abuser de votre temps nous ne ferons pas le tour complet du problème, mais nous en verrons suffisamment pour prendre conscience et nous en faire une idée

L'Eglise, sa sacristie accolée, le calvaire dans le jardinet

. D'emblée, ce qui domine au premier regard, sans entrer dans les détails, c'est le mauvais état général de l'ensemble, cette impression un peu d'abandon, extérieur comme intérieur, la pierre s'effrite, des morceaux tombent, les vitraux sont sérieusement endommagés, les menuiseries ont besoin d'être restaurées.

. En ce qui concerne la sacristie, la toiture est à refaire de même pour la zinguerie, les murs doivent être complètement rejointoyés, ne vous appuyez pas trop sur le mur de clôture du jardinet de la sacristie, vous risqueriez de tomber avec lui, et quel calvaire ...

. Il est certain que pour redonner à cet édifice, allure et solidité, des travaux considérables seraient à entreprendre.

Le Grenier à Sel

. Cette belle et vénérable bâtisse mérite un meilleur sort, comme l'église sa pierre à certains endroits s'effrite, un rejointoiement au moins partiel est à prévoir, une révision de la toiture et un changement des gouttières et descentes d'eau s'imposent, les menuiseries sont à revoir, l'aménagement et la décoration intérieure y sont vétustes, ceux-ci revus, le résultat serait sans doute à la hauteur de cette belle construction dont l'utilité n'est plus à prouver mais ... toujours de fortes dépenses.

Le Garage Municipal dit "ANCIEN GARAGE JOFFET"

. L'acquisition de cette construction par la Municipalité précédente est somme toute récente, nous en réglons toujours l'emprunt d'achat.

. Malgré l'aspect rébarbatif de la porte d'entrée ; entrons, là après en avoir fait le tour, il faut dire qu'il y a vraiment de quoi se gratter la tête devant la gravité des désordres de la maçonnerie, de larges fissures verticales séparent la construction quasiment en deux, si cela empirait ce bâtiment deviendrait vite dangereux, et de plus les solutions techniques ne sont pas évidentes ne rien faire condamnerait définitivement ce bâtiment.

.../...

Notons que l'accès au grenier est désormais problématique vu l'état du plancher, sous peine de risquer la chute libre.

. La Commune devra prévoir de grosses réparations si elle veut conserver ce bâtiment, sa vente en l'état n'est-elle pas la solution ? Dans son utilité actuelle celui-ci pourrait-être assez facilement remplacé de façon plus rationnelle et fonctionnelle, dans un local à prévoir mieux adapté.

Les routes à charge communale, les cheminements piétons - trottoirs - promenades - etc etc

. Sur les 3141 mètres de voirie à la charge de la Commune, et même si nous sommes en passe de devenir les rois du "rapièçage" l'on peut avancer que pratiquement 50 % de cette longueur est à refaire ou à revoir, je ne m'étendrai donc pas sur ces routes cela peut-être dangereux, je vous laisse juge. Soulignons toutefois, quelques points vraiment noirs comme le haut de la côte du cimetière, la rue du Colonel Perrin, ou encore la Place St Michel.

. Il serait bon, dans les priorités, et compte tenu du caractère touristique de notre Village, de faire quelques travaux sur la promenade du quai, les travaux récents de pose de l'adduction d'eau du VRACQ laissant des séquelles.

. Là aussi pour l'ensemble il s'agit de sommes énormes...

Le Cimetière

. N'y voyez pas un symbole, mais pour aujourd'hui nous terminerons cette première visite par ce lieu retiré dont l'accès et la circulation piétonne intérieure sont mal aisés, surtout aux personnes âgées ou handicapées, qui viennent s'y recueillir.

. Si dernièrement par respect pour nos morts, un effort accru a été fait pour l'entretien de celui-ci, il faut bien convenir que son état actuel est loin d'être satisfaisant, l'édification de murs de soutènement des terres, de marches d'accès, de plate-forme sont indispensables dans le futur au bon cheminement des visiteurs, ainsi qu'à l'aspect général des lieux, qui chacun le comprendra doit être soigné autant, si ce n'est plus que tout autre.

Au stade de notre visite, vous avez tous compris que le but de mes propos n'était pas d'alarmer démesurément les Bouillais, mais tout de même de les sensibiliser, en leur faisant prendre conscience de l'énormité des travaux qu'ils seraient souhaitables d'entreprendre, par rapport aux sommes disponibles dans le budget d'investissement; c'était aussi une manière de les prévenir que tout cela serait très long à réaliser, les possibilités d'emprunts compte tenu de notre endettement actuel, étant fortement limitées.

Et comme promis, page suivante, parlons chiffres, ainsi que des réalisations déjà effectuées.

M. TENUYEUX  
1er Adjoint

COMPTES 1983 - SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES - Frs 358.171,60

RÉCETTES - Frs 501.910,79

Soit un Excédent de Frs 143.739,19

REPARTITION DES DEPENSES

	MONTANT	EN %
- <u>Déficit d'investissement 1982 reporté</u>	94.566,39	18,85
- Remboursement d'emprunts	79.023,69	15,75
- Travaux installation éclairage côte du cimetière	73.020,69	14,55
- Travaux sur les bâtiments	26.814,60	5,35
- Travaux aménagement espaces verts - salle polyvalente	23.720,00	4,72
- <u>Divers travaux</u>	18.501,60	3,68
a) Accès Garage Pompiers	9.250,80	
b) Réfection trottoirs	5.930,00	
c) Exécution abri bus	3.320,80	
- Achat tondeuse et taille-haies	14.370,71	2,86
- Achat panneaux de signalisation	13.301,01	2,65
- Achat matériel salle polyvalente (aspirateur et divers)	12.261,05	2,45
- Achat matériel classe maternelle	2.591,86	0,51
- Excédent à reporter	143.739,19	28,63

COMPTES 1984 (arrêtés au 15.12) - SECTION D'INVESTISSEMENTS

Budget Primitif et Supplémentaire

REPARTITION DES DEPENSES

	MONTANT
<u>Dépenses relatives à la salle polyvalente</u>	90.387,60
- Levée retenue de garantie Ets AUZANNE	33.951,66 F
- Fourniture et pose de bordures et lisses	17.288,26 F
- Exécution parking pour véhicules	14.137,12 F
- Levée retenue de garantie Ets BARATTE	12.034,03 F
- Conduite P.T.T	6.659,45 F
- Acompte (honoraires Avocat "procès")	3.000,00 F
- Fourniture végétaux	1.567,80 F
- Fourniture d'une armoire de rangement	1.180,00 F
- Travaux divers labo photo	569,28 F
<u>Dépenses relatives aux travaux économie d'énergie</u>	125.653,85
- Etude avant travaux économie d'énergie	5.096,95 F
- Travaux de réfection et d'installation "Economie d'Ener."	117.176,80 F
- Branchement gaz Mirie	3.380,10 F
<u>Participation communale aux travaux d'adduction d'eau du VRACQ</u>	70.000,00
- Construction de trottoirs CD G1 (devant école 2ème Classe)	34.627,50
- Acquisition matériel de bureau (Secrétariat de Mirie)	7.233,41
- Réfection passages piétons (peinture)	4.747,08
- Fourniture d'un panneau "Jumelage"	925,08
- Fourniture matériel pour cantine	672,93
- Achat maison Capron	150,00
<b>TOTAL</b>	<b>334.397,45</b>

7

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

COMPTES 1983

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
F. 1388277,49	F. 1348342,47    Déficit: F. 39935,02
Prélèvement pour Investissements: F. 111763,91	Produits antérieurs: F. 171100,19
<u>Total F. 1500041,40</u>	<u>F. 1519442,66</u> Excédent F. 19401,26

REPARTITION DU FONCTIONNEMENT SEUL

	en%	en%	
Frais de Personnel et Charges sociales	35,7	56,7	Dotation globale de fonctionnement (Etat et Département)
Remboursement intérêts des emprunts	23,7		
EDF, gaz, eau, fuel, carburants	12,6	14,6	Contributions Directes
Charges intercommunales et impôts	9,8	12,9	Produits d'Exploitation
Travaux et Entretien	8,4	8,2	Recouvrements et subventions
Subventions et Gestion	5,8	7,6	Attributions, impôts indirects et divers
Rentrées et Fournitures	4		

A noter :

- Part importante du remboursement des intérêts des emprunts; 23,7 % alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 10 %
- Part peu élevée des travaux d'entretien alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 15 %

A noter :

- Part importante de la dotation globale de fonctionnement qui représente plus de la moitié des recettes; or cette dotation ne bouge pratiquement plus en valeur absolue (alors qu'elle devrait suivre le taux d'inflation)
- Part relativement réduite des contributions directes représentées par les 4 taxes :

Taxe d'habitation  
Foncier bâti  
Foncier non bâti  
Taxe professionnelle

BUDGET 1984

(Primitif et supplémentaire)

<u>DEPENSES</u> 1625374 F.	en %	en %	<u>RECETTES</u> 1625374 F.
Frais de Personnel et Charges sociales	32,5	48,5	Dotation globale de fonctionnement (Etat et Département)
Remboursement intérêts des emprunts	20,7		
Travaux et Entretien	16,2	22,5	Contributions directes
EDF, gaz, eau, fuel, carburants	11,5	10,8	Recouvrements et Subventions
Charges intercommunales et impôts	9,1	10,4	Produits d'Exploitation
Subventions et Gestion	5,6	7,8	Attributions, Impôts indirects et divers
Denrées et Fournitures	4,4		

Commentaires

L'augmentation globale des contributions directes est due :

- à l'augmentation de la population (770 au lieu de 550) *(au 1.1.84)*
- à l'augmentation autoritaire des Services fiscaux, de 12 %  
sur la valeur de base du Foncier bâti et non bâti  
sur la valeur locative brute ( de la taxe d'habitation)
- à la suppression de l'abattement général à la base
- à l'augmentation des taux pour assurer l'équilibre du budget

L'augmentation des taux des 4 taxes de base a été établie en tenant compte des critères suivants :

- Les 2/3 de la contribution sont payées par les 3 premières taxes
  - Le 1/3 de la contribution est payée par la taxe professionnelle
- Cette proportion existait lors des années précédentes et nous en avons conservé le principe.
- Pour éviter une distorsion dans les contributions, nous avons calculé les taux de taxe d'habitation et de foncier bâti de manière à obtenir une égale contribution dans les deux cas.
  - Le taux du foncier non bâti a suivi l'augmentation moyenne nécessaire pour l'équilibre du budget.

Il faut noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été réduite à 4,75 % au lieu de 9,20 % l'an passé.

Il est intéressant de comparer les taux actuels appliqués dans notre Commune avec ceux appliqués dans les Communes environnantes. Pour chacune des taxes nous avons noté dans l'ordre dégressif les taux correspondant à chaque commune.

Taux %	<u>Foncier Bâti</u>	Taux %	<u>Foncier non Bâti</u>
28,20	Hautot s/Seine	92,15	Pt Couronne
27,93	Gd Couronne	88,21	Moulineaux
27,83	Moulineaux	73,80	Hautot s/Seine
23,73	Pt Couronne	48,20	Gd Couronne
15,50	Val de la Haye	33,66	<u>LA BOUILLE</u>
14,30	St Pierre Manneville	33,49	Sahurs
13,98	<u>LA BOUILLE</u>	33,40	St Pierre Manneville
13,69	Sahurs	39,48	Val de la Haye

Taux %	<u>Taxe d'habitation</u>	Taux %	<u>Taxe professionnelle</u>
14,20	Hautot s/Seine	17,40	St Pierre Manneville
14,01	Gd Couronne	12,26	Moulineaux
12,26	Moulineaux	11,44	Gd Couronne
9,03	Pt Couronne	11,40	Hautot s/Seine
8,21	Sahurs	10,23	<u>LA BOUILLE</u>
7,30	St Pierre Manneville	8,49	Pt Couronne
7,23	Val de la Haye	6,70	Val de la Haye
6,74	<u>LA BOUILLE</u>	5,84	Sahurs

Notre Commune se trouve relativement bien placée malgré les charges importantes de remboursement d'emprunts et celles relatives au fonctionnement de la salle polyvalente entr'autres. Il faut donc rechercher à rentabiliser nos installations, à faire des économies (par exemple les travaux d'économie d'énergie pour les bâtiments de la Mairie et des Ecoles) tout en continuant l'amélioration des services rendus, le développement des activités diverses, ainsi que l'entretien du patrimoine de la Commune.

Pierre CANIA

Adjoint chargé de la Gestion

ETAT DES EMPRUNTS

Année de réalisation	Objet	Capital prêté	Durée	Annuité
1970	Travaux Assainissement	175000	15 ans	19214,06
1973	Aménagement quai	185000	15 ans	22411,71
1976	Fonds d'Equipement	20000	15 ans	2517,91
1977	Côte de Bourgthéroulde	64000	15 ans	8607,34
1979	Côte du Cimetière	42000	15 ans	5287,61
1980	Achat garage Joffet	110000	20 ans	13141,73
1981	Salle polyvalente	1250000	20 ans	159543,11
1982	Salle polyvalente	625000	20 ans	87637,34
1982	Salle polyvalente	625000	20 ans	87637,34
1982	Equipement courant	120000	15 ans	17384,31
<b>TOTAL</b>				<b>423382,46</b>

Le capital emprunté est de 3216000 F.

Les remboursements s'échelonnent jusqu'en l'an 2002

Début 1985 le solde à payer en capital et intérêts réunis est de :  
F. 6464024,57

NECROLOGIE

C'est avec tristesse que la population de la Commune a appris le décès subit de Monsieur Fernand DELARUE.

Bouillais de vieille souche, il jouissait de l'estime de tous. Sergent Chef du Corps des Sapeurs Pompiers et Membre du Comité des Fêtes, il contribuait chaque année au succès des manifestations.

Ses obsèques se sont déroulées devant une assistance très nombreuse dont la présence témoignait de l'affection dont il était entouré par tous.

Nous renouvelons à sa famille l'expression de nos très sincères condoléances.

Le Conseil Municipal

INFORMATIONS DIVERSES



. DECENTRALISATION EN MATIERE D'URBANISME

Dans le cadre du plan d'occupation des sols de la Commune, approuvé le 19.12.1979, la délivrance des permis de construire, relève depuis le 1er avril 1984, de la compétence du Maire.

La Bouille étant toutefois situé dans "un site inscrit" et certaines de ses maisons étant "classées", le Maire doit, avant de prendre une décision, consulter l'architecte des Bâtiments de France et suivre son avis. Afin d'éviter des conflits d'attribution, le Conseil Municipal a confié, pour un an, l'instruction des permis de construire, à la Direction de l'Equipement, le Maire restant signataire de la décision.

Dans la pratique, les demandes de permis de construire doivent être établies sur des formulaires à retirer à la Mairie ; les travaux d'agrandissement sont également soumis aux mêmes formalités. Pour le ravalement des façades, ou la réfection des peintures extérieures, l'accord du Maire doit aussi être sollicité, par formulaire simplifié.

. RECEPTION DE LA SALLE POLYVALENTE

La Commune n'ayant pas souscrit l'assurance obligatoire des travaux de bâtiments, prévue par la loi du 4 janvier 1979, n'a pu obtenir, à ce jour, la remise en état des malfaçons constatées et relevant des garanties bien-nales. Après accord du Conseil Municipal, le Maire a déposé une requête en référé, auprès du Tribunal Administratif, à l'encontre du Maître d'Ouvre, afin qu'il procède aux réparations indispensables (peintures notamment). Cette procédure est en cours depuis avril 1984 et son résultat ne sera connu qu'en début d'année.

. SECURITE

Il est un fait que les vols et dégradations dans les voitures ne diminuent pas ; la Commune ne disposant pas de police propre, la surveillance de la localité est opérée par la gendarmerie de Grand Couronne qui effectue des rondes de nuit plusieurs fois par semaine et en rend compte à la Mairie. Mais les cas de "flagrants délits" sont évidemment rares et la prévention exigerait des effectifs plus importants que les 8 gendarmes actuellement en poste dans cette brigade. Cette question est importante et sera examinée en Conseil Municipal.

. CIRCULATION DES POIDS LOURDS

La circulation des camions en provenance des carrières d'Anneville, qui avait tendance à se ralentir, a repris en sens inverse; 300.000 tonnes de déchets, en provenance des Papeteries Darbiay, doivent être évacuées dans les carrières. Cette opération s'achèvera, en principe, en juin prochain. La demande de déviation par Yville, Bourg Achard, La Maison Brûlée, formulée par le Maire, pour le retour des camions vides n'a pas été retenue.

. LIMITATION DE VITESSE

La pose des panneaux , limiteurs de vitesse, dans la traversée du Bourg, a été effectuée. Cette signalisation est obligatoire, en exécution des arrêtés pris par le Maire et est également nécessaire en matière d'assurances accidents. Il était donc indispensable de mettre en place ces panneaux dont la pose était prévue de longue date.

. FLECHAGE DE LA BOUILLE

Le Service de l'Equipement de Grand Couronne, à la demande du Maire, a fait procéder au fléchage de la Commune aux sorties de l'autoroute et sur la R.N. 138. Cette suggestion, formulée par certains commerçants, a donc reçu satisfaction.

. AIDE MENAGERE DOMICILE

La Commune a donné son adhésion à l'Association d'Aide Ménagère à Domicile "de la Presqu'île" dont le Siège est à Bardouville. Les personnes âgées qui pourraient avoir besoin d'une aide ménagère pour effectuer des travaux ménagers indispensables, peuvent s'adresser à la Mairie pour obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet.

. VENTE DES CARNETS DE TICKETS DE TRANSPORT DU S I V O M

Cette vente sera désormais assurée par la Mairie aux heures d'ouvertures.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE - La Mairie est ouverte au public les :

- lundi - mardi - jeudi - vendredi - de 17 H. à 19 Heures
- et le
- samedi - de 10 H 30 à 12 heures

- Le MAIRE reçoit sur rendez-vous.

. CANTINE SCOLAIRE

En raison du nombre élevé d'enfants (entre 30 et 40) inscrits aux repas, la cantine a dû être transférée dans le nouveau local du Centre Saint-Exupéry. Créée en 1978, par la précédente Municipalité, cette réalisation est appréciée et fonctionne dans de bonnes conditions grâce au dévouement des employées de Service. Les menus sont désormais affichés à l'avance ; il est toutefois assez difficile de les adapter au goût des enfants de moins de 3 ans. Le prix de revient réel du repas est de l'ordre de 16 francs, la Commune compensant la différence existant avec le prix de vente du ticket.

## ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

68 enfants fréquentent cette école depuis la rentrée de septembre.

La transformation de la 3ème classe primaire en classe maternelle correspond à un besoin réel des familles puisqu'elle compte, à elle seule, la moitié de l'effectif. Cette année, on y a accueilli les enfants à partir de 2 ans et 3 mois.

Le premier trimestre s'est joyeusement terminé le 20 décembre par une petite fête à la salle polyvalente. Tous les enfants ont participé à un spectacle de chants et de danses. Le père Noël, tant attendu, a distribué jouets et livres pour le plus grand plaisir des petits et des grands. L'après-midi s'est achevé par un goûter fort apprécié et une distribution de friandises.

## LE SPORT A L'ECOLE

Depuis cette année, tous les élèves des classes primaires peuvent bénéficier d'un enseignement de la natation à la piscine de Petit-Couronne. Ils s'y rendent avec leur institutrice 2 vendredis par mois.

Les progrès réalisés sont déjà sensibles.

Le 6 décembre, les élèves des cours moyens ont participé à la course de régularité organisée par Mr MOUTON, conseiller pédagogique en E.P.S. Le résultat a été excellent, puisqu'avec un écart moyen de 1"3, la classe s'est classée 2ème sur les 22 classes de la circonscription qui participaient à cette course.

Dans le cadre des activités de l'U.S.E.P. ces enfants participeront également, au cours des 2ème et 3ème trimestres, aux triatlons scolaires, à des marches et à des sorties vélo.

Pour autant, le travail scolaire ne sera pas négligé.

N'en doutons pas, le bilan de cette année scolaire sera très positif dans tous les domaines.

G. GOURDON

RECOMPENSES

Le 20 Décembre, après la fête organisée pour le Noël des enfants des Ecoles, le Maire a procédé à la remise officielle des médailles de la famille française aux personnes suivantes; seule Madame LEPRINCE, hospitalisée n'avait pu assister à cette cérémonie très familiale

Médaille d'Or

- Mme BEAUVALLET née Simone LEMOINE	8 enfants
- Mme SANCHEZ née Denise RENAULT	9 enfants
- Mme SAUVAGE née Huguette SIMON	9 enfants
- Mme VALOGNE née Marie-Thérèse LEREBOURG	8 enfants

Médaille d'Argent

- Mme BELLONCLE née Joséphine WIENCEK	6 enfants
- Mme DUQUESNE née Suzanne HELIE	6 enfants
- Mme LEPRINCE née Jacqueline VANDERMAESEN	6 enfants
- Mme SEMENOWICZ née Madeline LANGLOIS	6 enfants

Médaille de Bronze

- Mme BETENCOURT née Christiane LAMOUR	4 enfants
- Mme BOULANT née Micheline HEBERT	5 enfants
- Mme GRANDPIERRE née Christiane D'HONDT	5 enfants
- Mme GUILBERT née Marcelle DEFRESNE	5 enfants
- Mme LANGLOIS née Madeleine FOUACHE	4 enfants
- Mme LEMARCHAND née Marie-Thérèse EDDE	4 enfants
- Mme MAISONNET née Jeannine CHAPPELLIER	4 enfants
- Mme MIGNOT née Josiane SCHAPMANN	4 enfants
- Mme NOTHEAUX née Raymonde LANGE	4 enfants
- Mme POULAIN née Yvonne BOUCHERAT	5 enfants
- Mme SMOLA née Jeannine LANGLOIS	4 enfants

La Médaille d'honneur du Travail a été décernée à Mr DUBOIS

Mme BETOURNE a obtenu un prix d'honneur au concours des Villages Fleuris 2ème catégorie.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE ( Conditions d'attribution)

Pour obtenir la médaille de bronze, il faut avoir élevé quatre enfants dont un ayant atteint l'âge de 16 ans. Les mères de famille remplissant ces conditions peuvent se faire connaître à la mairie.

- LA VIE DES ASSOCIATIONS -

COMITE DE JUMELAGE

Le 30 janvier 1984, une assemblée générale a eu lieu à la mairie, sous la présidence de Mr Jean THOMAS, Maire de La Bouille.

Un nouveau bureau a été élu:

- Président d'honneur: Mr Jean THOMAS
- Présidente: Melle Martine Cousin
- Vice-Présidents: Mme CAMIA; Mr FESSARD
- Secrétaire: Mr FITTE
- Secrétaire adjoint
- (chargé des relations avec l'Angleterre) Mr BALTUS
- Trésorière: Mme FITTE

KERMESSE 84

Elle a eu lieu les 16 et 17 juin et a été un succès grâce à la générosité des habitants de La Bouille. A cette occasion, nous avons eu la joie de recevoir 15 de nos amis de Whitchurch on thames, parmi lesquels un groupe d'écolliers accompagnés de leur Directeur Mr DYER et de Mme DYER.

Un stand avait été mis à leur disposition le dimanche, et les visiteurs purent ainsi apprécier quelques " spécialités " d'outre Manche.

Le lundi 18 juin, une promenade en vedette, sur la Seine, jusqu'à Rouen avait été organisée à l'intention de nos amis anglais, promenade favorisée par un temps splendide.

VISITE DU COMITE DE JUMELAGE ET DE LA CHORALE DE WHITCHURCH

Le samedi 13 octobre, à 5 H.30 du matin, Melle la Présidente accompagnée de Mme ALLAIN, montaient dans un car. des transports Adrien, pour aller accueillir, au Havre, les membres du Comité de Jumelage et de la Chorale de Whitchurch, soit une cinquantaine de personnes. A neuf heures, tout le monde était de retour et appréciait le " breakfast " à la française préparé par les dames du Comité, à la salle polyvalente.

Ce petit déjeuner fut suivi par l'inauguration très officielle, annoncée par un coup de canon, de la plaque du jumelage La Bouille-Whitchurch, située en face de la Mairie. Cette plaque fut dévoilée par le Révérend HUGHES, président du Comité Anglais, Mr Jean Thomas et Melle Martine Cousin, en présence des membres des deux comités.

L'après-midi du samedi fut consacrée à la visite du Chateau Robert le Diable et de Rouen dont les charmes ne laissent jamais indifférents nos amis anglais.

Le dimanche matin, 14 octobre, réunion des deux comités, salle polyvalente consacrée principalement à l'élaboration des échanges à réaliser au cours de l'année 1985.

Cette séance de travail fut suivie d'une messe, en l'église de La Bouille, avec la participation de la Chorale de Whitchurch dirigée par le Révérend Hughes et Brian Giles. Le dimanche après-midi, à 15 H.30, un concert était donné toujours en l'église de La Bouille avec, en 1ère partie, la Chorale de Whitchurch qui interpréta des oeuvres religieuses, et en 2ème partie, l'ensemble vocal du Val de la Haye, dirigé par Mme Seligmann, qui interpréta surtout des oeuvres profanes. Ces deux ensembles eurent un vif succès.

Le dimanche soir, à 20 H.30 départ de nos amis de Whitchurch après deux journées bien remplies.

Le Comité remercie toutes les familles qui ont bien voulu héberger nos hôtes anglais, et les personnes qui ont apporté leur aide à la préparation de cette visite.

Nous vous rappelons que les jeunes de La Bouille, jusqu'à 25 ans, qui désirent se rendre à Whitchurch doivent s'adresser à la Mairie pour obtenir le remboursement de la moitié du prix du transport maritime.

La Présidente,

M. COUSIN

AMICALE SPORTIVE LA BOUILLE-MOULINEAUX - SECTION FOOTBALL

Pour la saison actuelle 1984-1985, huit équipes aux couleurs de l'A.S.B.M. disputent les divers championnats de la ligue de Haute-Normandie (L.F.N.) et du district fluvial de football (D.F.F.)

Voici la situation à mi-parcours:

Equipe 1 A Division d'Honneur Régionale 2 (L.F.N.)

Classement au 24.12.84 après 10 matches sauf Romilly et St-Étienne 9 matches

1 - BIHOREL	30 points
2 - St-LUBIN	24
3 - SOTTEVILLE	22
4 - Mt-St-AIGNAN	21
DARNETAL	21
A.S.B.M.	21
7 - ROMILLY	18
8 - BEAUMONT	18
9 - GISORS	17
10 - SAPINS	15
11 - GOURNAY	15
12 - St ETIENNE	14

Equipe 1 B 3ème Division A (D.F.F.)

Classement au 15.12.84

A.S.B.M. 3ème sur 12 avec 20 points derrière Cléon B 24 points et Saint-Pierraise 22 points.

Juniors 1ère Division (D.F.F.)

Classement au 15.12.84

A.S.B.M. 5ème sur 10 avec 11 pts derrière A.S. Portugais, Bondeville F.C. Caudebec, Boisguillaume, exæquo avec 13 pts.

- Les opérations diverses notamment lors des inondations.
- Les nombreux nids de guêpes et de frelons parfois très difficiles d'accès.
- et le dernier rapport expliquant le repêchage d'un noyé, malgré les intempéries.

Pour pallier à tous ces sinistres, il nous faut de plus en plus de matériels adaptés aux différentes difficultés rencontrées.

De nouveaux engins ont été affectés à notre centre,

- Un V.T.U. (véhicule de toute utilité) en l'occurrence une estafette Renault remplace le " vieux peugeot "

- Un F.P.T. (fourgon pompe tonne) citroën remplace le G.M.C.

- Le Zodiac, la moto-pompe, le groupe d'épuisement, la tronçonneuse, et d'autres petits matériels restent à la disposition du personnel.

Le dévouement de nos jeunes ne manque pas, cependant il leur faut suivre de nombreux stages pour être efficaces, et opérationnels.

Notons l'entrée de nouvelles recrues:

- M. MOKBEL Philippe
- M. HARD Stéphane
- M. BEAUVALLET Bruno
- M. BOULANT Christophe

Ils seront stagiaires les samedis 12-19-26 janvier et 2-9 février 1985 à Rouen, et suivront les cours de secourisme dans les mois à venir.

Le Lieutenant LEFEEZ et le Caporal BERNIERES J. ont passé avec succès le permis de navigation maritime à Fécamp, permis nécessaire pour la conduite du Zodiac sur la Seine avant Rouen.

Le Caporal Chef DELARUE Eric est appelé à passer un examen pour le grade de Sergent.

En ce qui concerne nos plongeurs, le Sergent MAURER Dominique, le Caporal BERNIERES José et le Sapeur BONNAMY Eric n'ont pu passer le 2ème degré prévu à Marseille, pour des raisons professionnelles. Cependant une place de 4ème au dernier challenge aquatique a récompensé deux d'entre eux.

Le bon fonctionnement des véhicules est assuré par le Sapeur 1ère classe GILLES Philippe.

Finissons ce résumé en remerciant les personnes que nous avons visitées et les personnes à venir lors de la présentation de notre traditionnel calendrier.

De plus, nous sommes très satisfaits de la réussite de notre bal de fin d'année, nous espérons accueillir encore plus de monde pour une prochaine soirée dansante, malgré tous les frais qui s'y rattachent: Frais de salle SACEM, orchestre ou sono.etc..

Restant à votre disposition, nous vous souhaitons une BONNE ANNEE 1985.

Le Lieutenant LEFEEZ

## CLUB DES MAJORETTES

---

En raison de la récente maternité de Madame BENOIT, celle-ci a été contrainte d'abandonner la présidence du Club " Les Parapluies de La Bouille" ainsi que ses fonctions de monitrice. Madame BENOIT avait su animer ce club avec efficacité et lui donner un excellent essor.

Un nouveau bureau vient d'être constitué, sous la présidence de Mr VIEL résidant au Vracq, nous espérons que ce club continuera, comme par le passé, à fonctionner à la satisfaction de tous.

Les inscriptions peuvent être prises et renouvelées chez M.VIEL Tel.23.85.76

Pour le Bureau

M.VIEL

## COMMISSION D'ANIMATION

---

Des activités ont été réalisées au cours de l'année 1984, parmi lesquelles un certain nombre ont été effectuées à la Salle Polyvalente.

Bal du Football (A.S.B.M.), Bal de la St-Sylvestre, Bal des Pompiers, Bal des Anciens Combattants, Bal des Commerçants, Bal de la St-Clotilde, Théâtre, Séance de diapositives du Comité de Jumelage.

Egalement une Kermesse sur le terrain de football avec la participation des anglais de Whitchurch, du Club des Aînés, du Comité de Jumelage et du Comité des Fêtes.

Le Final de la saison 1984 a été comme à l'accoutumée les Fêtes de la Sainte-Macleine, avec une dizaine commerciale très animée, une Foire à tout, une fête foraine, une soirée brochettes avec bal et enfin pour clôturer, la fameuse " Retraite aux parapluies " encore une fois très réussie, grâce à la participation importante des habitants de La Bouille.

La Commission d'animation souhaite toutefois pour les manifestations de la Salle Polyvalente une participation toujours plus importante des Bouillais, afin d'encourager toutes les bonnes volontés des différents Comités et Associations. Nous vous en remercions d'avance.

A la suite du départ de notre dévoué et fidèle Président du Comité des Fêtes, Mr LEBOUCCQ, qui nous a quittés en septembre, un nouveau bureau a été mis en place en attendant la prochaine assemblée générale.

Il se compose de:

Mr ESCHBACH	Président
Mme SERVANT	
Melle COUSIN M.	Vice-Présidentes
Mme FITTE	Trésorière
M. FITTE	Secrétaire
Mme PIMONT	Secrétaire Adjointe
Mr LEFEBVRE	
Mr SERVANT	Assesseurs.

Le Conseiller Délégué à l'Animation

J. POULAIN

L'OFFICE MUNICIPAL SAINT-EXUPERY

Les Comptes Rendus des diverses Sociétés montrent que la vie Associative de LA BOUILLE est importante; elle se trouve facilitée, par l'utilisation de la Salle Polyvalente à des fins Sportives et Récréatives.

Toutefois l'usage du Centre Saint-Exupéry doit pouvoir être amélioré. Sa gestion antérieure, sous forme de régie de recettes, gérée directement par la Municipalité, manquait de souplesse, ne serait-ce qu'en raison du fait que l'exercice annuel budgétaire ne correspond pas à la saison sportive et scolaire. La diversité des Associations Sportives utilisatrices s'accommodait mal avec les prescriptions strictes du code des Communes.

Comme cela se pratique dans d'autres Communes, le Conseil Municipal a décidé de confier, à compter du 1er janvier 1985 la gestion et l'animation du Centre Saint Exupéry et du complexe Sportif à une association régie par la loi de 1901.

Cette Association prend le nom "d'Office Municipal Saint Exupéry". Elle a pour objet de promouvoir et de coordonner les activités, Sportives, Educatrices et récréatives dans la Commune notamment en faveur des nouveaux et jeunes habitants du Vracq.

Elle est articulée comme suit. Une assemblée générale formée par les représentants des diverses associations ou groupements, utilisateurs des installations - Un Conseil d'administration et un bureau de huit et quatre membres suivants :

- |                  |                        |                        |
|------------------|------------------------|------------------------|
| MM. LENNUYEUX M, | - 1er adjoint au Maire | - Président            |
| " CANIA P.       | - 2ème " "             | - Secrétaire Trésorier |
| " DUQUESNE F.    | - conseiller municipal | - Assesseur sport Foot |
| " DUBS           | - Résidence du Vracq   | - " sport Tennis       |
| " POULAIN J.     | - Conseiller Municipal | - Membre sport Tennis  |
| " THOMAS J.J.    | - " "                  | - " " Tennis           |
| " PETIT M.A      | - Conseiller Municipal |                        |
|                  | Résidence du Vracq     | - " " karaté           |
| " FETTIS         | " " "                  | - " " Karaté           |

Cette nouvelle structure, plus légère et moins administrative devrait permettre une gestion plus souple des installations sportives et assurer progressivement à cet office une certaine autonomie financière. Il est envisagé d'améliorer ses services avec le concours d'un employé.

Le Conseil Municipal a donc confié, pour une durée de deux ans, la gestion et l'animation des installations sportives à l'Office Municipal Saint-Exupéry auquel nous souhaitons "Bon Vent".